L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 FEVRIER 1894. 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 3 FEVRIER 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Albert Paul, au magasin, No 49 rue Royale.—Un joli fusil fin central, un lot de meubles et autres articles.

Par Geo. E Marks, syndic, au No 53 rue Feydras, entre Tchoupitoulas et Sud Peters.—Comptes ouverts, deux billets à ordre, un lot de toiles et traverses, trois desks, deux presses, une balance avec plateforme, un coffre fort, deux sammons, quatre chaises, un lot de meubles de bureau, un lot de modèles.

Le Vote du Bill Wilson.

Rarement, croyons-nous, on a vu un parti politique aux Etats-Unis l'emporter à une si forte majorité que le parti démocrate aux dernières élections présidentielles. Ce n'était pas seulement une victoire, c'était un triomphe, un écrasement complet du parti républicain. Il n'y eut qu'un cri dans le pays. C'en est fait, disait-on, des républicains; les voilà morts et enterrés, sinon pour toujours, au moins pour longtemps. Cette fois, les démocrates sont bien maîtres du pays; les voilà installés au pouvoir d'une façon aussi solide et durable que leurs adversaires, il y a de cela vingt-cinq à trente ans.

Pourtant quelques mois à peine après l'entrée à la Maison Blanche de M. Cleveland, le désarroi était partout dans le parti vainqueur. Que s'était-il donc passé? Les chefs, les théoriciens du parti, les libre-échangistes à tous crins, éblouis par leur victoire, avaient déjà oublié leur plateforme de Chicago qui stipule que le tarif en vue du revenu sera basé principalement sur les droits d'entrée établis sur les produits de provenance étrangère. Ils avaient oublié que c'est en grande partie à cette clause de la déclaration de principes de Chicago qu'ils devaient leur élévation au pouvoir. Ils auront beau dire et beau faire, ils ne changeront pas l'opinion des masses de la population qui sont, en grande majorité, protectionnistes. Que les républicains aient fait un odieux abus de la protection, personne n'en doute; mais ce n'était pas une raison pour tomber dans l'excès contraire, pour proclamer hautement la libre entrée des articles les plus importants de provenance étrangère, des sucres, en particulier, dont nous nous occupons spécialement, puisqu'il s'agit ici du salut de notre principale industrie. Les démocrates doivent beaucoup à la Louisiane; peu leur importe. Ils en sont encore à s'écrier comme un sophiste trop célèbre "Périssent les colonies plutôt qu'un principe." S'il faut la ruine de la Louisiane pour faire prévaloir notre théorie, va pour la ruine de la Louisiane."

C'est là un parti pris qui peut leur coûter cher. Ne voyons-nous pas déjà dans le pays des symptômes de désaffection? Les démocrates n'ont-ils pas perdu du terrain dans plusieurs collèges électoraux, dans les élections partielles de New-York, par exemple?

Rien n'y fait, cependant. Ils viennent de tenter un énergique effort pour enlever leur bill du tarif Wilson; ils y ont réussi; ils l'ont emporté à une très forte majorité. Comme toujours, ils ont fait appel à la discipline du parti et sont parvenus à rallier en faveur de ce bill un assez bon nombre de représentants récalcitrants. Mais ils auront sans aucun doute à se repentir de ce triomphe qui ne dépasse pas les limites du Capitole.

Que signifie ce bill qui, par haine, d'abord, du régime de la prime, uniquement parce qu'il était d'origine républicaine; ensuite, de tout droit d'entrée sur les sucres, parce qu'il contrarie leur chère théorie, préfère établir une taxe sur les revenus qui est nouvelle, qui est odieuse aux populations et occasionnera à l'administration nous ne savons combien de tracas. On a beau leur dire:

"Votre trésor est vide: vous avez dans les droits sur les sucres un moyen efficace de combler le déficit; rétablissez les et l'équilibre perdu sera bientôt retrouvé. Vous éviterez ainsi la mesure que vous voulez prendre, mesure non seulement impopulaire, mais inefficace, puisqu'elle est incapable de fournir au Trésor les rentrées dont il a un absolu besoin."

Ils n'ont voulu rien entendre. Ils se sont obstinés à voter l'impôt sur le revenu, et, du même coup, ont placé sur la liste des entrées libres les laines, le fer, les minerais, le sel, les bois, les sucres; c'est dire les articles auxquels la protection est le plus nécessaire et dont la taxe était réclamée le plus chaleureusement par les populations.

Nous ne savons ce qui va se passer dans le pays, mais nous craignons fort que le parti ne vienne de se suicider. Que l'on ait fait à M. Wilson, l'auteur de ce bill plus que malencontreux, une véritable ovation; qu'on l'ait porté en triomphe dans la Chambre; ce sont là des enfantillages bons tout au plus pour des Conventions qui n'ont rien d'officiel, mais qui sont peu dignes d'une grande assemblée de législateurs.

C'est là une manifestation qui aura son lendemain, une médaille qui aura son revers.

La Louisiane ressentira profondément l'injure qu'on lui fait, l'ingratitude qu'on lui témoigne après les services qu'elle a rendus.

On prête, à ce propos, au sénateur White, un mot bien juste: "Si vous tuez mon chien, je tuerai votre chat." Cela pourrait bien être la moralité de toute cette malheureuse histoire du tarif Wilson.

Photographies, crayons et autres travaux du genre exécutés promptement et avec soins par L. Robira, 245 Royale. Prix modiques, et satisfaction garantie.

Le Pectoral Cerise d'Ayer est la meilleure médecine découverte par la science, pour toutes les affections de la gorge et des poumons.

—La misère à Londres.

Il résulte de données officielles qui viennent d'être publiées que le nombre des personnes mortes d'inanition à Londres, dans le courant de l'année 1893, a été de 31.

L'Appétit de nos Pères.

Aux amateurs de statistique en quête du filon inexploré qui les conduira vers la gloire, je signale l'abondance des congestions, des fièvres, des accidents cérébraux de tout genre qui, concurremment avec la vaccine occupent, depuis quinze jours, les loisirs des médecins.

Combien de ces indispositions souvent mortelles ont eu pour cause première une consommation immodérée de bonbons ou bien un repas trop plantureux et trop prolongé?

Nous n'avons déjà plus d'estomac, et la génération qui nous pousse s'annonce plus mal encore. Il semble que, comme les mauvaises fées des contes qui nous bercèrent, Purgon s'est dressé au chevet de leur berceau pour rééditer les menaces sous lesquelles il fit pâlir le Malade imaginaire.

"Le tabac en est cause", disent les uns. Pour d'autres, l'alcool est le grand coupable. Une école tient pour la déplorable rapidité avec laquelle nous prenons nos repas. Une autre y voit les conséquences de la vie de restaurant.

Mettons que tous ces messieurs ont raison, ce qui d'ailleurs est fort probable, et n'en parlons plus. Les résultats obtenus en tant d'années par la Société contre l'abus du tabac ne sont pas de nature à donner grande foi en ces sortes de propagandes.

Mais qui eût dit à nos grands-pères qu'avant la fin du siècle dont ils saluaient l'aurore, il passerait en axiome parmi les médecins que la plupart de nos maladies viennent de ce que nous mangeons trop, alors que la maigre pitance qui nous surcharge n'eût été pour eux qu'un apéritif?

Un gourmet de marque, le docteur Mougeot, se lamentait récemment: "Il y a encore des gens qui savent manger, mais les classes mangeantes ont disparu."

Il n'y a plus d'ambassadeur comme lord Steward, Talleyrand et Bagration pour se disputer à prix d'or les services d'un cuisinier célèbre. On ne trouverait plus un Ministre comme Newcastle pour refuser de déclarer la guerre à la France, par crainte d'être obligé de congédier son cuisinier français.

Plus de ces riches couvents où le génie jaillissait de la nécessité de concilier l'obligation de faire maigre avec la gourmandise. Plus d'évêques on de chanoines pour se consoler avec les coulis et les salmis des plaisirs bruyants qui leur étaient interdits.

C'était autrefois une affaire d'importance qu'un dîner prié. Grimod de la Reynière, en 1808, en condisait le cérémonial. Toute invitation lancée devait être suivie d'effet, quoi qu'il arrivât. Sous peine d'impolitesse, l'amphytrion devait prévoir même la mort subite, et charger, par testament, un ami de recevoir les invités à sa place.

Pour les convives, il leur fallait arriver une petite demi-heure à l'avance pour s'accommoder à la température de la maison, s'enquérir discrètement du menu, se mettre l'esprit et le corps en repos.

Le cuisinier, dans ces conditions, devenait fatalement un personnage. Je ne vois guère, dans notre monde actuel, que la nourrice pour laquelle on ait maintenant de semblables égards. Un gourmet, cité avec éloge par Grimod, faisait chaque matin, à son petit lever, comparaître son cuisinier et lui ordonnait de se purger, pour peu que sa langue fût blanche ou son haleine suspecte. Alors seulement il était rassuré sur ses repas du jour.

M. de Hauterive avait un chef qui prodiguait déplorablement les épices. Las de le sermonner, il l'envoya porter un pâté et une lettre au commandant d'un navire qui partait pour les Indes. Le pâté déposé en lieu sûr, le cuisinier voulut partir, mais il avait compté sans la lettre, par laquelle le commandant était prié de la garder à son bord jusqu'à Pondichéry. Le pauvre diable finit par en revenir, mais radicalement guéri de son amour pour la cannelle.

Les chefs de ces temps n'avaient pas tous besoin, comme le bordeaux, de revenir des Indes pour être parfaits. Aussi les initiés se livraient-ils aux plus joyeuses hyperboles quand il s'agissait de célébrer le mérite de leur artiste favori.

Dans la viande, ce que M. de Bussy préférait c'était la sauce; il n'était pas seul du reste, puisque dans les cuisines bien ordonnées, il y avait, à côté du cuisinier en chef et absolument indépendant de lui, un préposé aux sauces: "Qu'est ce que le saucier? écrivait M. de Bussy. Le chimiste éclairé, le génie créateur, la pierre angulaire de la cuisine transcendante"

Plus convaincu encore, un grand magistrat disait très sérieusement: "Je ne regarderai point les sciences comme suffisamment honorées, ni convenablement représentées, tant que je ne verrai pas un cuisinier siéger à l'Institut!"

Que n'a t il vécu jusqu'à nos jours, ce délicat amateur! Il eût pu voir siéger l'Académie de cuisine, et sa mission eût été diminuée d'autant, puisqu'il ne lui resterait plus qu'à obtenir l'adjonction aux cinq classes de l'Institut de l'académie qu'ignora le célèbre Carême.

De cet engouement pour la cuisine à se faire soi-même cuisinier il n'y avait qu'un pas, bientôt franchi.

L'inventeur de la Béchamel fut un marquis; c'est le célèbre duc de Richelieu qui, après le siège de Mahon, trouva la mayonnaise. Le maréchal de Soubise se consolait de ses défaites à la guerre en réussissant admirablement les carbonnades.

Les trop connues bouchées à la reine doivent leur longue carrière à Marie Leczinska, femme de Louis XV; qui avait d'ailleurs de qui tenir, puisque son père, le roi Stanislas, avait réussi le premier baba.

La pauvre Marie pensait sans doute retenir ainsi près d'elle son volage époux; mais elle avait vraiment affaire à trop forte partie. Sa rivale, la fameuse marquise trouvait, à elle seule, les tendrons d'agneau à la Pompadour et les filets de volaille à la Bellevue.

Louis XV ne faisait d'ailleurs que suivre, même à table, les exemples de son arrière-grand-père. L'avant-dernière maîtresse de Louis XIV, Mme de Conti, l'avait séduit en lui préparant le carré de mouton qui a gardé son nom. Mme de Maintenon eut-elle enlever la place qu'on offrait à la fois au grand roi des côtelettes en papillottes et des canards "au Père Douillet". Les deux recettes étaient bonnes; aussi jusqu'à la mort de Louis XIV, la Maintenon resta-t-elle, comme disaient les plaisantins de l'époque, "Madame de Maintenon".

Louis XVI fut chaste, dit l'histoire; c'est parce qu'il fut plus gourmand que gourmet, ajoute l'anecdote. Le plus vulgaire des cuisiniers aurait suffi à préparer la pitance qu'on offrait à ce royal boulimiaste. Quand il comparut comme accusé devant la Convention, la séance s'étant prolongée au delà de l'heure du repas, l'ex roi dévora un croûton de pain que, pris de pitié, lui avait tendu un des municipaux de service.

L'audience finie, Louis XVI réclama impérieusement son repas, et cet homme qui savait en jeu sa tête et la vie de toute sa famille, ne s'arrêta que lorsqu'il eut englouti six œufs à la coque, quatre côtelettes, une demi-poularde et un gâteau de riz.

Ce n'est pas lui qui, comme Grimod de la Reynière, se serait fait fort de reconnaître, au goût, si un jambon de Bayonne était arrivé à Paris par terre ou par eau. Mais il eût applaudi sans réserve Gentil-Bernard s'il l'avait entendu annoncer sa mort prochaine parce que depuis huit jours il n'avait pu manger que huit dindons.

A la table de Malherbe, le dernier roi absolu eût fait aussi vaillante figure. L'illustre poète était égalitaire bien avant le temps et ne pouvait se résigner à faire un choix entre ses convives. A tous les repas qu'il offrait, chaque invité recevait sur son assiette un chapon entier, dont il usait à sa guise. Combien de nos estomacs résisteraient à semblable épreuve s'il fallait la subir à la fin d'un plantureux repas:

Pour les réveiller, sans les fatiguer, il nous faut des épices choisies et prudemment dosées. Nos aïeux n'en demandaient pas tant. Quand la moutarde fut connue, elle excita un tel enthousiasme que le pape Jean XXII ne voulut confier qu'à son neveu le soin du précieux condiment, et créa pour lui la charge légendaire de "premier moutardier du pape."

Louis XI avait le même goût, mais plus économe, portant sur lui, dans tous ses déplacements, son pot de moutarde. Maintenant c'est de caisses de leur eau minérale favorite que les gourmets qui sprangent se font accompagner.

Et dans les couvents, on se préoccupe plus de trouver la formule qui "tombera" la liqueur des autres Pères, que de réaliser l'ardu problème de cuire un pain de beurre à la broche. Ce fut au dix-septième siècle, qu'un moine resté malheureusement inconnu, trouva la recette: il suffit d'entourer le beurre de chapelure et de l'arroser constamment, jusqu'à ce que tout le beurre soit fondu et le pain bien rissolé.

Dans cette excursion rapide à travers le vieux temps, ai-je réussi à vous faire venir l'eau à la bouche?

J. F.

SUR LE DROIT DE GRACE.

On lit dans le *Journal des Débats*:

Depuis que le jury a rendu son verdict et la Cour d'assises son arrêt dans l'affaire de l'anarchiste Vaillant, la question de savoir si le condamné doit ou non bénéficier d'une mesure de clémence est traitée, discutée et tranchée chaque jour dans toute la presse. Un de nos confrères a même eu l'idée de compter les voix. Un tableau récapitulatif nous a appris combien il y avait de journaux pour la grâce, combien contre, et combien d'indécis. Il faut ajouter qu'à la suite des manifestations nombreuses et toutes également éclatantes qui se sont produites en faveur de la petite Sidonie, telle feuille a rectifié son vote, et a passé de la sévérité à l'indulgence. Il est fort possible qu'avant que la Cour de cassation ait statué sur le pourvoi, un journal organisé un petit plébiscite parmi ses abonnés et ses lecteurs ainsi que cela s'est fait maintes fois sur des sujets plus frivoles. C'est là, pensons-nous, ce que l'on appelle le verdict de l'opinion publique. Ce que vaut cette prétendue consultation, il est aisé de s'en rendre compte. Il serait peut être humain, il serait peut-être décent de mettre fin à ce vain bruit de paroles, et de laisser aux pouvoirs compétents le soin de prendre la décision selon les inspirations de leur conscience, et le sentiment qu'ils ont de leur devoir et de leur responsabilité.

C'est le gouvernement, si le pourvoi en cassation formé par Vaillant, est rejeté, qui aura à prononcer si la justice doit suivre son cours. Nous disons "le gouvernement" et il n'est peut-être pas inutile de dissiper un malentendu sur les conditions dans lesquelles s'exerce le droit de grâce. Depuis la condamnation de Vaillant le chef de l'Etat est continuellement mis en cause. C'est à lui personnellement que l'on a fait appel. On n'a cessé de dire et d'écrire qu'après que la justice aurait dit son dernier mot, la vie du condamné serait entre les mains du Président de la République et que ce serait lui, lui seul, qui aurait à prendre la décision suprême. Il y a quelques jours, plusieurs députés, dont on nous a laissé ignorer le nombre, ont signé une pétition en faveur de Vaillant. Cette pétition a été portée par deux d'entre eux à l'Elysée, et le Président de la République ayant renvoyé, a-t-on dit, sans l'ouvrir, le pli qui lui avait été remis au ministre de la justice, cette manière de procéder lui a valu les plus vives attaques. Hier M. Clemenceau, dans un article de la *Justice*, s'en expliquait sans nul ménagement. "N'est ce pas, s'écriait il, le Président de la République, homme jusqu'à correct, qui en est arrivé à refuser d'ouvrir les lettres des députés, quand il suppose qu'on lui demande d'arrêter le bras du bourreau et à se vanter d'un tel oubli des convenances?"

En transmettant purement et simplement au ministère compétent la pièce que M. Viviani et M. Rouanet lui avaient apportée, M. le Président de la République nous paraît avoir agi avec une grande correction et s'être tenu exactement dans son rôle constitutionnel. Si M. Clemenceau ne s'en rend pas compte, c'est que visiblement il est persuadé, comme beaucoup d'autres, que l'exercice du droit de grâce constitue une prérogative personnelle du chef de l'Etat qui échappe à la règle commune de la responsabilité ministérielle. M. Clemenceau se croit, sans doute, en plein régime monarchique, et dans un temps où toute grâce émane du souverain. Mais nous vivons en République, sous un gouvernement parlementaire et nous ne voyons rien, absolument rien dans la Constitution qui, au point de vue de la responsabilité des ministres et de l'irresponsabilité du chef de l'Etat, différencie l'exercice du droit de grâce de tout autre acte du pouvoir exécutif.

L'article 3 de la loi constitutionnelle du 28 février 1875 énumère les attributions du Président de la République. Il y est dit que le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des Chambres, qu'il les promulgue, qu'il a le droit de grâce, qu'il dispose de la force armée, qu'il nomme à tous les emplois civils et militaires, etc. Et le paragraphe final ajoute: "Chacun des actes du Président de la République doit être contresigné par un ministre." Aucune distinction n'est faite entre les différents actes énumérés dans cet article. Les décrets de grâce sont soumis comme les autres au contreseing. Et qu'est-ce que le contreseing, sinon la marque et la garantie de la responsabilité ministérielle?

Cette responsabilité peut certainement être engagée par l'exercice du droit de grâce. Il est certaines inconstances où une grâce accordée ou refusée peut avoir une portée politique très considérable. Si, par exemple, au lendemain de l'arrêt de la Haute-Cour on s'était avisé de gracier le général Boulanger et ses complices, il est à supposer que le surlendemain une interpellation aurait été déposée et à juste titre. Qui aurait on interpellé? Le Président de la République ou le Cabinet? Le Cabinet. Evidemment!

Que le Président de la République ait une part dans l'exercice du droit de grâce comme dans les autres actes du gouvernement, nous ne le contesterons pas, mais ce n'est que dans la mesure où cette intervention est compatible avec le rôle que la Constitution lui allègue et avec le principe de la responsabilité ministérielle.

C'est donc bien à tort, selon nous, que dans la circonstance dont il s'agit, on fait des appels directs et pressants à un pouvoir propre et personnel, à une prérogative souveraine que la Constitution ne reconnaît pas. C'est bien à tort surtout que l'on reproche à M. le Président de la République d'avoir scrupuleusement respecté la règle constitutionnelle, en renvoyant au ministre compétent une affaire dont l'instruction rentre dans les attributions de ce ministre et dont la solution appartient au gouvernement.

LA CUISINE DE MÉNAGE.

Il n'y a de bonne cuisine que la cuisine de ménage, et il n'y a de cuisine de ménage que celle qui est préparée et faite, ou tout au moins surveillée, par la maîtresse de la maison. Ce n'est pas du tout une science abstruse que celle de la cuisine; elle n'exige qu'un petit nombre de notions préliminaires, un certain art de choisir des aliments non frelatés, et ensuite beaucoup de patience et de soin.

N'est ce pas Alfred de Musset qui a dit en parlant de la toile tissée sur le rouet que c'était une œuvre "de patience et de mélancolie?" Eh bien! on pourrait appliquer cette définition à la cuisine de ménage. Les meilleures mets sont ceux qui ont cuit lentement, à un feu doux, sous l'œil vigilant de la femme. Elle les a goûtés souvent, tandis qu'ils mijotaient.....? Ah! le joli mot que celui de mijoter et comme il est bien de souche française.

Est ce que ce mot de *mijoter* n'éveille pas tout de suite dans votre esprit l'image d'une bonne petite femme, jeune ou vieille, il n'importe, qui tricote à côté d'une casserole d'où s'échappent des odeurs suaves de cuisine? Elle lève de temps à autre le couvercle; elle y fourgonne avec une cuiller, elle goûte la sauce, elle y remet un peu de sel ou de poivre et replace le couvercle, elle attend, elle sait que la plus grosse faute serait de forcer le feu et de presser la besogne:—Il faut, dit-elle, que ça mijote.

Non, ce mot de "mijoter" ne réveille pas les souvenirs chez vous? Ah! c'est que vous êtes un Parisien! C'est qu'aussi vous êtes d'une génération entre que la mienne! Vous n'avez pas vu, comme moi, la mère allant du salon à la cuisine et toujours "sur le dos" de la bonne, quand elle avait une bonne, car elle s'en avait pas toujours. On vivait en ce temps-là plus étroitement qu'aujourd'hui; et nombre de petites bourgeoises faisaient elles-mêmes, par économie, et leur marché le matin, et leur ménage le soir.

Que de choses disparues! les pommes de terre sous la cendre, qui répandaient dans la chambre une si charmante odeur de vanille! Avec le gaz et le charbon de terre, il n'y a plus de cendres, et l'on vous apporte des pommes de terre cuites au four. Et la cuisinière a le front de vous dire que c'est "kif kif."

Kif kif! J'en pleurerais!

FRANCISQUE SARCEY.

Explosion sur un paquebot.

Une explosion s'est produite, récemment, sur la Gironde, à bord d'un paquebot.

Le paquebot *Equateur*, des Messageries maritimes, était arrivé le matin en rade de Pauillac.

Après les formalités d'usage, il se remit en route vers midi pour remonter à Bordeaux. Il marchait, ayant à son côté un bateau de la Compagnie Gironde-et-Garonne, sur lequel il débarquait les passagers et les petits colis.

Vers deux heures, au moment où l'on procédait, dans la soute des groups, au déchargement des petits colis, il se produit une explosion formidable qui ébranla tout le navire.

La soute des groups fut défoncée, ainsi que la cabine du commissaire et celle du maître d'hôtel.

Les cloisons de la batterie et le faux pont en plaques de fonte de plusieurs millimètres d'épaisseur furent coupés et tordus. Tout est ouvert en grand à la coupée.

Malheureusement, plusieurs hommes se trouvaient occupés au déchargement des petits colis. Deux d'entre eux, les matelots Baude et Chevert, ont été tués sur le coup. Un troisième, qui a eu la figure entièrement déchiquetée, ne survivra peut être pas à ses blessures. Un quatrième a été moins grièvement blessé.

L'explosion paraît due à la dynamite. Comment se trouvait-elle à bord? C'est ce que l'enquête démontrera peut être.

L'explosion paraît s'être produite au moment où Chevert manipulait un colis contenant des plomes d'autruche, car une quantité considérable de ces plumes sont répandues dans la partie du navire où l'explosion s'est produite.

Quantité d'autres colis de plumes d'oiseaux naturalisés, etc., gisent pêle-mêle dans la batterie.

La commotion a été tellement violente que des vitrages très épais, jusqu'à la chambre des machines, située à une assez grande distance, ont été réduits en miettes.

Les cadavres des deux victimes ont été transportés à la Morgue.

Un des blessés a été porté à l'hôpital, l'autre à son domicile.

Un journal de Paris fait au sujet de cet événement les réflexions suivantes:

Bien que l'on ne soit pas encore complètement fixé sur les origines de l'explosion qui vient d'avoir lieu à bord de l'*Equateur*, tout porte à croire que l'on se trouve en présence d'un acte criminel. L'engin paraît avoir été introduit à bord dans un des ports où le paquebot a touché. S'agit-il, comme on l'a supposé, d'un fait de barraterie en haine d'un nouvel attentat anarchiste? Cette dernière hypothèse, on en conviendra, offre plus de vraisemblance que la première. Les anarchistes nous ont habitués à chercher leur main là où la dynamite fait son œuvre. L'anarchie est internationale; elle opère sous toutes les latitudes; tous ses adeptes sont unis par une haine commune de toutes les sociétés organisées. Généralement ils sont également indifférents sur le choix des victimes, et quand ils ont lancé ou déposé l'engin mortel peu leur importe où et qui il frappera. Il ne serait pas surprenant qu'à Buenos-Ayres, à Montevideo, ou sur un autre point du globe, un admirateur de Vaillant eût voulu l'imiter et le venger. Deux hommes tués sur le coup, un autre si grièvement atteint que l'on désespère de le sauver, et un assez grand nombre de blessés tel est, sans parler des pertes matérielles, le résultat de l'explosion de Bordeaux. Nous sommes persuadés que l'on ne négligera rien pour en déterminer exactement les causes et pour atteindre les coupables. A mesure que le temps s'écoule depuis l'attentat du Palais-Bourbon, le sentiment du péril tend à s'effacer. Nous retombons dans nos curiosités et dans nos divagations habituelles; nous nous amusons aux anécdotes du reportage et aux paradoxes de la chronique; nous nous plaisons à entendre conter des histoires touchantes, et nous aimons à laisser voir à quel point nous en sommes émus; nous versons des larmes abondantes sur toutes les misères des hommes, celles des criminels et de leur complices nous intéressant plus que toutes les autres; nous nous préoccupons de leur état d'âme, nous nous adonnons à la psychologie. Nous oublions la dynamite et la poudre verte; mais elles ne nous oublient pas. Les anarchistes suivent leurs desseins.

Ils organisent des conférences, ils font des prosélytes. Ils nous envoient peut-être la caisse de dynamite qui vient d'éclater à Bordeaux. Pendant ce temps-là, les socialistes de la Chambre pétitionnent en faveur de Vaillant, et ils se disposent à interpeller le gouvernement sur les attentats qu'il a commis contre l'anarchie.

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Des soumissions sont sollicitées:

1° Pour la construction d'une annexe au Y. M. C. C. bâtisse d'une galerie de tir et d'une salle pour jeu de quilles.
2° Erection d'usines pour l'électricité et l'installation pour lumières et éventails électriques.
3° Erection d'une installation pour la production de la vapeur, pose de bouilloires et tout ce qui s'y rattache; le tout d'après les plans et spécifications enregistrés au bureau du secrétaire, au Y M. C. C., bâtisse No 44 rue Nord Rampart. Le secrétaire y sera visible tous les jours de 9 heures A. M. à midi

Les soumissions seront ouvertes le 7 février 1894, à 8 heures P. M., au bureau du secrétaire. Tous les enchérisseurs sont requis d'être présents en la circonstance. Toutes les soumissions devront être cachetées et adressées au Comité de la Bâtisse, aux soins du Club.

Le Comité se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions.

GEORGE C. BOFINE,
L. J. MCLAUGHLIN,
J. B. FISHER, Chairman
Comité de la Bâtisse.

21 janv—

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4°)
Comprend la revue complète des événements de la semaine, de très nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, etc. Principaux rédacteurs A. Dumas, L. Halévy, Lavisse, Gérard, Vogüé, Brunetière, de l'Académie française; Jules Lemaître, de Mollinari, Leroy Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget de Parville, etc.
Abonnement $5 par an, remboursables en publicité ou donnant droit à une prime.
S'adresser à la librairie E. DENTIGNY, 126 W. 25th st., New York, à sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal et à tous nos correspondants aux Etats-Unis et Canada. Spécimen gratuit envoyé par demande.
On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.
19déc—3m—Dim Mar Je

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois lieues de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI
EUG. GAUPP, Propriétaire. **BAINS**
27 juil 1an

Magasin du Bon Marché
61.....RUE ROYALE.....61
F. A. BRUNET
Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, un grand assortiment de Diamants en tous genres, Argenterie pure, Montres, Pendules, Lunettes, Jumelles, Orfèvrerie, etc., etc., qu'il offrira à des prix exceptionnellement réduits.
14déc 93—1an

E. BARBIER,
Pour les Fêtes de Noel
Et du Jour de l'An.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Pince-nez, Lunettes, Longnettes, etc.
60 Rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
1er déc 93—1an

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre redan le rescort de leur art. Sans douleur aucune
GEO. JURGENS,
Importateur et marchand de Whisky de première qualité "Kaw de vie"
39 RUE TCHOUPITOULAS.
Seul agent pour la vente du Base White Label Ale.
Escompte libéral fait aux marchands en gros.
23 déc—1m

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvel Orléans, Lou.
8 nov—

THÉ COSMOPOLITAN
ROYAL STREET. BOURBON STREET.
Cosmopolitan Hotel Annex,
16 ET 18 RUE BOURBON.
L'Hôtel le plus Beau et le plus Moderne qu'il y ait aujourd'hui au Sud. Chambres, seules et en suite, avec bain et toilette. A l'épreuve du feu et chauffé à la vapeur. Sera prêt à recevoir les visiteurs le
Samedi, 3 Février.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle.....$5,920,329
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai—1an 39 RUE CARONDELET.

HY WELLMANS, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
127.....RUE DE LA COMMUNE.....127
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessous tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS de dépôt.
W. W. WEISS, Caissier. M. ERNEST CASSARD, Payeur.

TRENTE-HUITIÈME ETAT ANNUEL DE LA
Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
NOUVELLE-ORLÉANS, 1er Janvier 1894.
Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1893.

Primes reçues—			
Risques de l'incendie	$721 545 09		
Des risques de rivières	41,796 84		
Des risques maritimes	14,484 10		
		$777,826 03	
A ajouter non terminées de 1892		209,035 99	
		$986,862 02	
A déduire—			
Réservé pour non terminées de 1893	208,626 70		
Primes retournées	136,702 48		
Réassurances	151,725 96		
		497,083 14	$489,778 88
A ajouter—			
Reçu pour intérêts		40,581 34	
Reçu pour loyers		3,442 80	
			44,024 14
Total net des recettes			$533,803 02
Compensations	$62,292 77		
Taxes et licences	8,047 32		
Dépenses	82,497 23		
Pertes—			$152,833 32
Pertes d'incendie payées	223,635 07		
Pertes de rivières payées	1,711 26		
Pertes maritimes payées	1,960 11		
Pertes totales payées	227,307 04		
Pertes non payées	54,598 85	281,905 89	
10 pour cent de dividende sur le fonds capital payés durant l'année	49,840 00		
Taxes sur l'actif	8,564 96	58,404 96	$491,144 17
Profit net sur les opérations de 1893			$42,658 85

ACTIF.

— BONS —	Valeur au Pair.	Valeur du Marché.	
Bons de l'Etat de la Louisiane	$159,000 00	$151,845 00	
Etendue Bonds consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	252,000 00	254,490 00	
Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	21,750 00	20,125 00	
Bons constitutionnels de la ville de la Nlle-Orléans	50,000 00	50,000 00	
Bons de la ville de la Nouvelle Orléans	12,600 00	12,600 00	
Bons de la ville de la Nouvelle Orléans	10,000 00	13,500 00	
Bons de 1re hypothèque de la Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	5,000 00	
Bons de 1re hypothèque du Bataillon Washington Artillery	1,500 00	1,500 00	
Bons de 1re hypothèque du New Orleans City Water Works	5,000 00	5,750 00	
Bons de 1re hypothèque de la Christ Church de la Nouvelle Orléans	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la New Orleans Brewing Association	500 00	475 00	
Bons de 1re hypothèque de la Grand Lodge F. & A. Masons	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la National Automatic Fire Alarm Co	2,930 00	2,980 00	
New Orleans, Jackson and Great Northern R R	3,000 00	500 00	$535,765 60
170 Actions de la New Orleans Water Works Co	17,000 00	19,040 00	
11 Actions de la New Orleans Brewing Association	1,100 00	605 00	
35 Actions de la National Automatic Fire Alarm Co	1,400 00	1,400 00	
27 Actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane	2,700 00	2,781 00	
188 Actions de la New Orleans Canal and Banking Co.	18,800 00	30,456 00	
1 Action de la New Orleans Insurance Association	30 00	20 00	
1 Action de la New Orleans Cotton Exchange	200 00	100 00	
1 Action de la New Orleans Board of Trade	50 00	50 00	
1 Action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange	50 00	50 00	
1 Action de la French Opera Association	250 00	150 00	
50 Actions de la Savings Trust and Safe Deposit Bank (25) pour cent payés	1,250